

Ethiopie

Mise à jour

Angela Benidir-Müller

Weyermannsstrasse 10
Postfach 8154
CH-3001 Bern

Für Paketpost:
Weyermannsstrasse 10
CH-3008 Bern

T++41 31 370 75 75
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch
www.osar.ch

PC-Konto
30-16741-4
Spendenkonto
PC 30-1085-7

Berne, le 9 novembre 2005

A propos de l'auteur:

Angela Benidir-Müller, licenciée en ethnologie, a été représentante des œuvres d'entraide pendant plusieurs années et a également travaillé à l'Office fédéral des réfugiés (devenu entre-temps l'ODM) comme auxiliaire dans la procédure d'asile. En 2004, elle a effectué un stage professionnel au service d'analyse des pays de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Mme Benidir a déjà publié en mars une étude thématique sur les documents d'identité dans certains pays africains «[Identitätsdokumente in ausgewählten afrikanischen Flüchtlings-Herkunftsländern](#)» ainsi que des rapports consacrés au [Togo](#), à la [Côte d'Ivoire](#) et à l'Erythrée. Elle est actuellement responsable de projet chez Caritas Suisse.

Impressum

ÉDITEUR

 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Case postale 8154, 3001 Berne
Tél. 031 / 370 75 75
Fax 031 / 370 75 00
e-mail: INFO@osar.ch
Internet: www.osar.ch
Compte postal: 30-1085-7

AUTEUR

Angela Benidir-Müller

TRADUCTION FRANÇAISE

Sylvain Bauhofer

VERSIONS

allemand, français

PRIX

Fr. 10.--, y compris 2,4 % de TVA, frais d'envoi en sus

COPYRIGHT

© 2005  Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Berne
Copie et reproduction autorisées, sous réserve de mention de la source

Table des matières

1	INTRODUCTION	1
2	SITUATION POLITIQUE.....	1
3	BILAN DE LA SÉCURITÉ.....	2
4	SYSTÈME JUDICIAIRE	3
5	DROITS DE L'HOMME: CATÉGORIES DE PERSONNES MENACÉES.....	3
6	SITUATION HUMANITAIRE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE	6
7	RETOURS.....	7

1 Introduction

Au début de novembre 2005 Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, s'est inquiété de l'imminence d'une guerre entre l'Ethiopie et l'Erythrée. Une solution politique au conflit frontalier opposant ces deux pays semble plus éloignée que jamais. L'insécurité règne. En outre, si les élections de la mi-mai 2005 ont donné à l'opposition en Ethiopie un rôle actif, la situation des droits de l'homme a connu une nouvelle dégradation. Le bilan humanitaire précaire risque encore de s'alourdir.

La présente mise à jour repose sur le dépouillement de rapports récents provenant de sources connues¹, ainsi que sur des recherches personnelles².

2 Situation politique

Entre mai 1998 et décembre 2000, l'Ethiopie et l'Erythrée se sont livrés à une sanglante guerre de frontière, qui a fait des dizaines de milliers de morts. En novembre 2004, l'Ethiopie a reconnu la décision de la commission frontalière, selon laquelle la ville de Badme fait partie de l'Erythrée. Aucun arrangement n'est toutefois en vue dans ce conflit.

Le **15 mai 2005**, l'Ethiopie a organisé les troisièmes **élections parlementaires** de son histoire. Il s'agissait d'un sérieux indicateur des intentions démocratiques du **premier ministre Meles Zenawi**. Or le gouvernement n'a fait qu'intensifier, en amont des élections, la politique d'oppression menée depuis 13 ans pour se maintenir au pouvoir. Le scrutin a été accompagné d'intimidations, d'arrestations en masse, d'actes de torture et d'éliminations arbitraires. Les observateurs de l'Union européenne ont souligné les irrégularités survenues après les élections, à savoir la publication tardive des résultats et le mépris des plaintes et demandes de nouvelles élections. Le résultat officiel a fait du parti du premier ministre, le **Front populaire démocratique révolutionnaire éthiopien** (*Ethiopian Peoples' Revolutionary Democratic Front, EPRDF*), le vainqueur avec 327 sièges sur 547. Mais les partis de l'opposition, soit la **Coalition pour l'unité et la démocratie** (*Coalition for Unity and Democracy, CUD*)³, le **Front éthiopien des forces démocratiques unies** (*United Ethiopian Democratic Forces, UEDF*)⁴, le **Mouvement fédéraliste démocratique Oromo** (*Oromo Federalist Democratic Movement, OFDM*), le **Parti panafricain** (*Ethiopian Pan Africanist Party*) et le **Parti d'union démocratique Medhin d'Ethiopie** (*United Ethiopian Democratic Party-Medhin*) ont réalisé une percée historique en obtenant 176 sièges.⁵ Le refus de la CUD de participer au Parlement n'a pourtant pas empêché le président Meles Zenawi d'être confirmé dans ses fonctions pour cinq ans, au début d'octobre 2005.

¹ HCR, Amnesty International, U.S. Department of State, IRIN (Integrated Regional Information Network).

² Voir *European Country of Origin Information Network*: www.ecoi.net.

³ La CUD est la principale coalition, formée de quatre partis: *All Ethiopia Unity Party* (AEUP), *Union of Ethiopia Democracy Party*, *Rainbow Ethiopia* et *Ethiopian Democratic League*. La CUD avait annoncé cette fusion à la fin de septembre 2005.

⁴ L'UEDF regroupe 14 partis de l'opposition.

⁵ Lors des élections de l'année 2000, l'opposition n'avait obtenu que douze sièges au Parlement.

3 Bilan de la sécurité

Quelque 3800 Casques bleus des Nations Unies surveillent les **événements aux frontières entre l'Ethiopie et l'Erythrée**. En 2005, la course aux armes s'est poursuivie de part et d'autre de la frontière. **De nouveaux incidents ne peuvent être exclus**. La Mission des Nations Unies en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE) a donc été prolongée jusqu'au 15 mars 2006.

Les affrontements ethniques se poursuivent. Dans la **région de Gambella**, au sud et dans les régions à population somalienne, des centaines de personnes ont été tuées et les personnes déplacées internes se comptent par dizaines de milliers. Des affrontements brutaux mettent aux prises les groupes oromos et les forces de sécurité⁶, les Nuers et les Anuaks, entre autres ethnies.

Des milliers de personnes ont été emprisonnées dans le pays en 2005. En effet les forces de sécurité ont brandi le spectre d'une insurrection armée ou d'actes de terrorisme avant les élections. Elles ont ainsi légitimé le harcèlement, les arrestations et la torture d'opposants et même de simples citoyens, dans la **région d'Oromia** notamment. Les manifestations et les rassemblements étaient formellement interdits pendant le comptage des voix. Du 6 au 8 juin, des accrochages violents survenus à Addis Abeba entre les forces de l'ordre et des étudiants ont fait 42 morts. Plus de 500 personnes ont alors été arrêtées et contraintes à des travaux forcés, sans avoir droit ni à une alimentation correcte, ni à des soins médicaux. A la fin de septembre à nouveau, des centaines de membres de partis de l'opposition ont été arrêtés dans diverses régions et accusés de détention illégale d'armes. Le président Meles Zenawi prétend que la CUD prépare un coup d'Etat.

Les **forces de sécurité** éthiopiennes comprennent l'armée (forces aériennes et forces terrestres), la police (police militaire, fédérale et locale) et les milices locales du gouvernement. En 1998 et en 1999, l'armée a accru ses effectifs de 60 000 à près de 350 000 soldats. L'ethnie tigréenne y accapare les postes élevés. Les forces de sécurité commettent fréquemment des exécutions extralégales ou des assassinats à but politique, elles torturent et maltraitent les prisonniers. Elles dispersent brutalement les manifestations et s'introduisent dans les maisons avec de faux mandats de perquisition ou sans mandat du tout.

Les éléments armés du Front Oromo de libération (*Oromo Liberation Front, OLF*) ainsi que du **Front national de libération de l'Ogaden** (*Ogaden National Liberation Front, ONLF*) revendiquent l'indépendance régionale. Ils opèrent dans tout le pays et sont en conflit ouvert avec les forces de sécurité. Pourtant l'OLF ne constitue pas une menace sérieuse pour le gouvernement, malgré sa réputation d'organisation terroriste en Ethiopie: son rôle est avant tout politique. De son côté l'ONLF a proposé au gouvernement, en juillet 2005, l'ouverture de pourparlers de paix.

⁶ Les Oromos sont la plus grande ethnie (40 % de la population). La vie politique et culturelle du pays est toutefois dominée par les Tigréens et les Amharas des hauts plateaux du nord.

4 Système judiciaire

Sur le plan national le Tribunal de grande instance et la Cour suprême traitent les cas relevant de la législation fédérale, les affaires suprarégionales et les problèmes touchant à la sécurité du pays. La justice tend sinon à se régionaliser, avec ses tribunaux de district ou de zone, ses tribunaux de grande instance ou supérieurs. La justice éthiopienne est faible, sujette aux influences et chroniquement surchargée. L'Etat manque de personnel qualifié et de ressources. Les **personnes soupçonnées de contester le gouvernement sont gardées à vue dans le plus complet arbitraire, sans chef d'accusation ni procédure judiciaire**. Les conditions de détention sont dures. Le conflit avec l'Erythrée a retardé le chantier de réforme des tribunaux militaires. Ainsi les capacités de la justice militaire sont limitées. Depuis 1997 des tribunaux militaires spéciaux ont jugé des militaires ou des civils lors de procédures accélérées ne permettant ni de se défendre ni de faire opposition.⁷ Quant aux forces de sécurité, elles n'ont pas à répondre de leurs crimes devant la justice.

5 Droits de l'homme: catégories de personnes menacées

Les individus ou groupes de personnes entrant dans les catégories ci-dessous sont soupçonnés d'agir contre le gouvernement et font l'objet de graves menaces:

Les **membres ou sympathisants des partis de l'opposition** sont constamment maltraités par la police, les milices gouvernementales, les fonctionnaires locaux ou des membres du parti officiel. Tant qu'ils refusent de quitter leur parti, participent à des assemblées ou distribuent des tracts, ils sont victimes de discriminations et de tracasseries, perdent leur emploi, sont battus, arrêtés arbitrairement ou même assassinés. Les membres de l'opposition voient leurs maisons incendiées et leurs biens confisqués, tandis que les bureaux de l'opposition sont pillés et fermés. Les persécutions se renforcent encore en période électorale. **Les membres en vue de l'opposition sont les plus exposés, de même que leurs parents**. Le gouvernement s'en prend aussi de manière ciblée aux **membres du Parti de l'unité éthiopienne (All Ethiopia Unity Party, AEUP)**⁸ et du **Front éthiopien démocratique uni (United Ethiopian Democratic Party, UEDP)**⁹. Au début d'octobre 2005, les **parlementaires de la coalition de l'opposition CUD** se sont vu retirer leur immunité pour avoir boycotté les élections. Ils doivent s'attendre à des persécutions politiques. En novembre enfin, des militants des partis de l'opposition ainsi que des journalistes ont été inscrits sur des listes publiques de personnes recherchées.

Les membres réels ou supposés et les sympathisants du Front de libération Oromo (OLF) ainsi que leurs proches sont souvent arrêtés, frappés, torturés et

⁷ Voir OSAR, Michael Kirschner, *Ethiopiens – Militär und Desertion*, 15 juillet 2004, Source: www.osar.ch.

⁸ En 2002, le parti *All-Amhara People's Organisation Party (AAPO)* est devenu AEUP.

⁹ En juillet 2003, l'*Ethiopian Democratic Unity Party (EDUP)* et l'*Ethiopian Democratic Party (EDP)* ont fusionné pour former l'UEDP.

parfois exécutés par les forces de sécurité.¹⁰ Au nombre des groupes de personnes suspectes figurent les **membres de l'ethnie Oromo** (en particulier les personnes enfreignant les conventions politiques et sociales du gouvernement, les **enseignants** (notamment d'oromo et de tigréen, les **étudiants Oromos** ainsi que les **membres du Congrès national oromo** (*Oromo National Congress, ONC*). Au début de l'année 2004, lors des violents affrontements qui ont mis aux prises les forces de police et les étudiants oromos de diverses écoles ou universités¹¹, 330 étudiants, parents ou professeurs ont été battus, arrêtés et astreints à des travaux physiquement éprouvants. Une fois relâchés, les étudiants n'ont pas eu le droit de reprendre leur année d'études. Les heurts ultérieurs ont fait des morts et des blessés. En avril 2004, près de 600 étudiants oromos ont fui au Kenya.

Les **personnes liées à des organisations Oromo influentes**, comme l'ONG **Mecha Tulema** (*Mecha Tulema Association, MTA*)¹², ses **cadres** en particulier, sont en butte aux persécutions ciblées des forces de sécurité, à des tracasseries administratives ou à l'emprisonnement. Elles risquent d'ailleurs de disparaître sans laisser de traces.

Des **membres de l'Eglise évangélique éthiopienne Mekane Yesus, également appelée «Eglise Oromo»**, ont été arrêtés, torturés et détenus arbitrairement pendant des mois parce qu'ils étaient soupçonnés de travailler pour l'OLF.

Des **cadres de l'Association éthiopienne des enseignants** (*Ethiopian Teachers' Association (ETA)*)¹³ courent des dangers, ils sont arrêtés, condamnés de manière illégitime et exécutés. Quant aux simples membres de l'ETA, ils risquent d'être déplacés ou licenciés.

La police passe à tabac et arrête les **participants aux manifestations estudiantines**. En outre, les **personnes activement impliquées dans les manifestations et dans leur organisation** risquent l'exclusion de leur faculté.

Les forces de sécurité persécutent, torturent et exécutent arbitrairement des **membres de l'ethnie Anuak** dans le cadre des conflits ethniques secouant la **région de Gambella**. Leurs maisons sont incendiées et pillées. Les **femmes Anuak** risquent en particulier d'être violées lors des razzias commises dans les villages par les membres de l'armée.¹⁴

¹⁰ Pour de plus amples informations sur les persécutions subies par les sympathisants de l'OLF, voir l'Analyse des pays de l'OSAR, Corinne Troxler, *Àthiopien: Verfolgung von Sympathisanten der Oromo Liberation Front (OLF) / Reflexverfolgung*, 15 septembre 2005, source: www.osar.ch; ÖRK/ACCORD, *Reisebericht Äthiopien*, décembre 2004, source: www.ecoi.net; GfbV, *Civil and political rights, including questions of: torture and detention*, 9 mars 2005, source: www.ecoi.net/pub/iz8_G0511678.pdf; HRW, *Suppressing Dissent: Human Rights Abuses and Political Repression in Ethiopia's Oromia Region*, mai 2005, vol. 17, n° 7 (A)

¹¹ Notamment à Addis Abeba, Ambo, Alemaya, Nazareth, Awassa, Dilla, Debre Zeit, Jimma et Bahir Dar.

¹² Organisation non gouvernementale luttant pour la reconnaissance de la population Oromo.

¹³ L'ETA a vu le jour en 1949 et compte plus de 120 000 membres dans toute l'Éthiopie. Elle a pour but d'encourager une politique durable et équitable en matière de formation. Au début des années 1990, l'ingérence du gouvernement et ses pressions ont conduit à la création d'une nouvelle ETA. Il existe ainsi aujourd'hui deux organisations portant le même nom.

¹⁴ Pour de plus amples informations sur le conflit secouant la région de Gambella, voir: Human Rights Watch, *Targeting the Anuak - Human Rights Violations and Crimes against Humanity in Ethiopia's Gambella Region*, mars 2005, source: www.ecoi.net.

Les **défenseurs des droits de l'homme** risquent la répression, des tracasseries et des agressions. Les méthodes visant à réduire au silence ces militants ont changé depuis les années 1990, et ont aujourd'hui un plus fort ancrage institutionnel et juridique. Ainsi les défenseurs des droits de l'homme sont toujours plus confrontés à des procédures judiciaires et à des accusations sans fondement. Les **cadres, membres ou sympathisants du Conseil éthiopien des droits de l'homme** (*Ethiopian Human Rights Council, EHRCO*)¹⁵, perçu comme adversaire politique par le gouvernement, sont gravement opprimés depuis des années. Les procédures judiciaires portent sur des événements remontant à plusieurs années et donnent lieu à des arrestations arbitraires, à de l'emprisonnement et à des exécutions. En outre les autorités s'en prennent systématiquement aux personnes dénonçant les violences commises contre la population Oromo. La **Ligue des droits de l'homme** d'Ethiopie est également brimée en raison de ses liens supposés avec l'OLF.¹⁶

Les **journalistes et les éditeurs privés** sont souvent victimes d'actes d'intimidation et de tourments de la part du gouvernement, et risquent d'être battus par les forces de sécurité, arrêtés et traînés en justice à cause de leurs articles. Plus de 300 journalistes éthiopiens vivent en exil. Les **journalistes Oromos** sont dans le collimateur des autorités, qui les soupçonnent de liens avec des organisations terroristes et avec l'OLF. Lors des élections de 2005, plusieurs journalistes ont eu l'interdiction de commenter les résultats. Divers éditeurs de journaux privés ont été arrêtés, accusés et emprisonnés. A la mi-octobre 2005, la police judiciaire a interrogé pendant plusieurs heures quatre **cadres de l'Association éthiopienne des journalistes libres** (*Ethiopian Free Press Journalists' Association, EFJA*).

Les membres du Front de libération nationale de l'Ogaden (*Ogaden National Liberation Front ONLF*), **les combattants de l'Armée de libération nationale de l'Ogaden** (*Ogaden National Liberation Army, ONLA*) et les **personnes réellement soupçonnées** d'avoir travaillé pour l'une de ces organisations sont (arbitrairement) arrêtées et torturées.

Il y a quelques années encore, les **Ethiopiens d'origine érythréenne**¹⁷ étaient systématiquement déportés en Erythrée. Aujourd'hui ils reçoivent au moins, en se faisant enregistrer, une carte d'identité et une autorisation de séjour de six mois qui leur donne accès aux hôpitaux et aux services publics. Or la nouvelle escalade du conflit avec l'Erythrée va de pair avec une détérioration de la situation des ressortissants érythréens ou des personnes d'origine érythréenne vivant en Ethiopie. Les autorités refusent de délivrer des documents aux personnes considérées comme

¹⁵ L'ONG EHRCO a vu le jour en 1991 et compte plus de 1500 membres dans tout le pays.

¹⁶ Pour plus d'informations sur les persécutions infligées aux défenseurs des droits de l'homme, voir: FIDH, OMCT, Report, International Fact-Finding Mission, Ethiopia: Human rights defenders under pressure, avril 2005, source: www.ecoi.net.

¹⁷ En 2003, le gouvernement éthiopien a adopté une nouvelle loi sur la nationalité. En janvier 2004, il a publié une nouvelle directive améliorant sensiblement, sur le papier tout au moins, le statut et la sécurité juridique des personnes d'origine érythréenne en Ethiopie. Seule la pratique montrera si les choses ont réellement changé. Voir Angela Benidir, *Identitätsdokumente in ausgewählten Herkunftsländern*, 1^{er} mars 2005, Source: www.osar.ch/2005/04/07/050301_documents_afrika-1; voir également les nombreux rapports et expertises à ce sujet publiés à l'adresse www.ecoi.net / www.unhcr.ch/cgi-bin/texis/vtx/template?page=research&src=static/rsd.html

érythréennes.¹⁸ Selon un rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies datant d'août 2005, les déportations et les discriminations se poursuivent.¹⁹

Les **personnes ayant occupé de hautes fonctions sous l'ancien gouvernement de Mengistu Haïlé Mariam** sont sous les verrous depuis 1991. Les procès traînent en longueur. Les chefs d'accusation retenus comprennent le génocide, des assassinats, la torture et d'autres crimes. Des peines de mort ont été prononcées. Ces procès débouchent régulièrement sur de nouvelles arrestations.

Femmes et fillettes. Les structures patriarcales de la société éthiopienne exposent les femmes à subir des agressions brutales.²⁰ La violence domestique, les coups et les viols dans le mariage demeurent un problème majeur. Les normes sociales et le manque d'infrastructures privent les femmes de protection juridique, en dehors des villes notamment. En outre, les «**enlèvements de fiancées**» sont monnaie courante dans les campagnes. Des fiancés qui ne peuvent ou ne veulent pas payer de dot brutalisent les jeunes filles pour obtenir leur consentement. Dans la région d'Afar, des jeunes filles demeurent contraintes d'épouser des hommes âgés. La pratique des **mutilations génitales féminines** (*female genital mutilation, FGM*) reste courante. Les femmes sont 54 % à les subir au sud du pays, 92 % à Amhara, 96 % à Afar, 99 % dans la région d'Oromia et 100 % en Somalie.²¹ La prostitution est également un problème dans les villes. Beaucoup de femmes travaillant comme employées de maison au Moyen-Orient sont ainsi abusées.

6 Situation humanitaire et socio-économique

L'Éthiopie est l'un des pays les plus pauvres au monde. Cinq ans après le violent conflit frontalier avec l'Érythrée, sa situation humanitaire risque une nouvelle dégradation. Le pays continue à souffrir des suites de la guerre – maisons en ruines, villages minés, destruction des bases existentielles, faim et malnutrition. Des milliers de personnes ont été déplacées dans le pays et vivent dans des baraquements provisoires. Le nombre de personnes dépendant de l'aide humanitaire augmente encore sous l'effet des catastrophes naturelles. Les contrastes entre ville et campagne sont frappants pour le logement, les possibilités de revenus ou les soins médicaux. Ainsi les personnes souffrant de maladies graves ou chroniques n'ont aucune garantie d'obtenir les soins médicaux nécessaires.

Etant donné l'importance des relations sociales pour la survie économique en Éthiopie, un réseau de connaissances est nécessaire pour assurer le minimum vital. Les groupes de personnes les plus vulnérables sont les individus seuls, les personnes ayant fui dans leur jeunesse et n'ayant ni fortune personnelle ni soutien familial, les personnes âgées dans l'impossibilité de gagner leur vie, les familles monoparenta-

¹⁸ Voir le jugement du tribunal administratif de Wurzburg du 16 novembre 2004: Asylanerkennung wegen Verweigerung der Passerteilung, source: www.asyl.net.

¹⁹ UN Security Council, *Report of the Secretary-General on Ethiopia and Eritrea*, 30 août 2005, p. 4, source: www.ecoi.net/pub/ds953_03171erit.pdf; voir aussi CRA 2005 / 12 – 096, source: www.ark-cra.ch/emark/2005/12.htm

²⁰ Pour plus d'informations sur la situation des femmes, voir: ÖRK/ACCORD, *Reisebericht Äthiopien*, décembre 2004, source: www.ecoi.net.

²¹ Pour plus d'informations sur l'excision en Éthiopie, voir: Amnesty International Allemagne, expertise sur l'asile du 5 octobre 2004, source: www.ecoi.net.

les, les familles nombreuses, les enfants, les personnes ayant besoin d'un suivi médical ou social, ainsi que les dissidents empêchés d'exercer leur métier.²²

7 Retours

Programme d'aide au retour. Le 31 mars 2002, l'Office fédéral des migrations (ODM, auparavant Office fédéral des réfugiés, ODR) a mis fin au programme d'aide au retour en Ethiopie, lancé le 1^{er} janvier 2001 pour 1000 requérants d'asile dont la procédure était en cours ou terminée, faute d'intérêt de la part des personnes concernées.²³ Il n'existe pas de nouveau programme d'aide au retour.

Requérants d'asile en Suisse / Pratique des autorités. Durant les neuf premiers mois de l'année 2005, 55 personnes ont déposé une demande d'asile, et quelque 1589 ressortissants éthiopiens se trouvaient en Suisse au titre de l'asile. Les requêtes de 243 personnes étaient encore pendantes à la fin de septembre. Cette année, trois personnes ont obtenu l'asile, les demandes de 80 personnes ont été rejetées et onze demandes ont fait l'objet d'une non-entrée en matière.

A la fin de septembre, 184 personnes originaires d'Ethiopie séjournaient en Suisse au titre de l'admission provisoire.

Selon les statistiques de l'ODM, il restait à obtenir, à la fin de septembre, des papiers pour 812 personnes une fois la procédure d'asile terminée (documents d'identité, émission de passeports).²⁴ Les informations selon lesquelles des négociations sur un accord de reprise seraient en cours entre l'Ethiopie et la Suisse restent à confirmer. L'Ethiopie a toutefois changé depuis quelque temps sa position sur la réadmission de ses ressortissants. Au cours des dix dernières années, seules les personnes rentrées au pays de leur plein gré obtenaient un laissez-passer. Mais comme la question relève désormais non plus du Ministère de l'intérieur mais de celui des affaires étrangères, la pratique a changé. Désormais même les personnes se rendant contre leur gré en Ethiopie obtiennent un laissez-passer.

²² Pour plus d'informations, voir: www.reliefweb.int, www.ecoi.net.

²³ Office fédéral des réfugiés, rapport final (en allemand) du programme d'aide au retour 1999-2002, le 18 avril 2002, source: www.bfm.admin.ch/fileadmin/user_upload/Themen_deutsch/Asyl/RKBs/Schlussbericht_Aethiopien.pdf

²⁴ Office fédéral des migrations – ODM, *Statistiques mensuelles*, source: www.bfm.admin.ch/index.php?id=295&L=1.